

COMMUNE DE CHARMES SUR L'HERBASSE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 juin 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 juin conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Claude VIENNOT, Jean-François JAFFUEL, Pascal MATHIEU, Marie-Hélène CROZAT, Aurélie CHANAS, Jessica GIRAUD, Pascale DESSUS, Elodie MICHALET, Sylvère FAURE

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christine RICHIOUD-BEDDAR (procuration à S. NOUGUIER), Romain FOULHOUX

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Frédéric GUTEKUNST, Clément GIRAUD,

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Pascal MATHIEU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 23 MAI 2023

Le compte rendu du 23 mai est approuvé à l'unanimité.

2 – URBANISME

- **Aménagement EPORA**

Madame le Maire présente les 2 scénarii proposés par l'organisme foncier VALRIM sur la zone nord du village (zone impasse des Granges). Le conseil doit se prononcer sur un scénario afin d'aller plus loin dans le projet et à terme le dépôt du permis d'aménager. Sur la partie haute, il est conservé des terrains pour résidences principales et du locatif en R+2 sur l'impasse des granges avec une disposition différente.

Le scénario n°1 répond plus aux critères de la collectivité R+2 avec parking souterrain et liaison douce.

L'implantation de ce projet tient compte des habitations existantes (ferme VARENES et maison GINOT) et de la vue que l'on peut avoir en venant du Cabaret neuf.

Il est prévu une réunion de concertation entre tous les services instructeurs du droit des sols afin de permettre un dépôt de permis d'aménager le plus ficelé possible et éviter des pertes de temps d'instruction.

Le conseil municipal valide le scénario 1 à l'unanimité.

- Aménagement les Charmettes

La réalisation de ce projet est à ce jour en suspend compte tenu de la problématique de remontées d'eau dans le bas du futur lotissement. Une réunion sur place est prévue entre Habitat Dauphinois, bureau d'études, propriétaires et la mairie.

3 – BATIMENTS

Jean-François JAFFUEL et Claude VIENNOT ont rencontré les représentants de la fédération française de judo. Un partenariat dans le cadre Paris 2024 pourrait être sollicité pour la remise en état de la salle polyvalente avec un reste à charge pour la commune de 20% sur la dépense.

Après débat, cette question est reportée au prochain conseil n'ayant pas assez de précision sur les modalités de remboursement des 20% restant et définir les coûts des dépenses.

3- CAMPING

M PIGNAUD, gérant actuel du CAMPING LES FALQUETS a remis sa résiliation à dater du 31 décembre 2023.

Un appel d'offres à candidature est relancé pour la gestion 2024. Les personnes ou organismes intéressés doivent répondre au 7 juillet dernier délai.

4- COMMISSIONS

Bibliothèque :

Une rencontre avec les représentants de la médiathèque et les bénévoles a permis d'avancer sur ce dossier. Le nombre de lecteurs est en hausse, un projet écrit de développement est à l'étude.

Voirie :

Christophe CHOTAN doit reprendre contact avec M. FAVRE (1001 CORNES) pour l'accès à sa ferme pédagogique et les services du Département pour l'instauration d'une ligne blanche depuis le carrefour de St Mury vers Cabaret neuf.

Accord de M. GIRAUD Armand pour la pose d'un miroir en bordure de sa propriété pour sécuriser la sortie de la route de St Mury.

5- QUESTIONS DIVERSES

Marché de printemps du 3 juin :

Retour des exposants (pas assez de clientèle à partir de 14h donc pas assez de vente), pas assez de publicité. Réponse de Mme CROZAT, la publicité a été faite sur Panneau Pocket, transmise aux 41 communes du territoire de l'agglo, faite sur la radio et mise en place de banderoles au cabaret neuf et à Saint Donat.

Ecole publique :

Demande de la directrice de l'école publique pour la mise en place de « Vacances apprenantes » sur 10 demi-journées du 10 au 21 juillet. Accord du conseil pour n'utiliser qu'une classe.

Vestiaire sportif :

Madame le Maire informe le conseil qu'elle va rencontrer les dirigeants du club de foot (factures impayées, entretien locaux) et revoir la convention si nécessaire.

Récompenses scolaires :

Un bon d'achat de 20 € à valoir sur des achats de fournitures scolaires ou librairie auprès de la Maison de la Presse à Saint Donat sera remis à chaque enfant entrant en 6^{ème}. La cérémonie est fixée au vendredi 7 juillet à 16h30 en mairie.

Repas agents municipaux :

La proposition d'un repas partagé entre élus et personnel est reportée fin août du fait de l'absence d'Aurélie GINOT et Guillaume CHABERT.

ARCHE Agglo :

Remise aux conseillers du guide des producteurs édité par l'agglo. Infos sur le renouvellement du projet collectif jeune, sur la taxe de séjour, le prochain tour cycliste sur Champos le 10 septembre prochain et le sport nature du 26 au 30 septembre.

Prochain conseil municipal le mardi 18 juillet à 20h.

Séance levée à 22H50

